



Communiqué de presse – Novembre 2021

HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DEFAC TO DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS D'UN MONTANT DE 6 MILLIONS D'EUROS.

Fondée en 2021, la société Defacto soutient la croissance des PME en leur proposant une solution de crédit qui s'intègre aux marketplaces B2B et aux outils comptables. Elle réalise une levée de fonds de 6 millions d'euros.

Co-crée e en mai dernier par Jordane Giuly (ancien co-fondateur de Spendesk), Marc-Henri Gires et Morgan O'Hana, Defacto accompagne les plateformes B2B et les aide à fluidifier leurs besoins en trésorerie en finançant leurs factures à court terme et en améliorant leur expérience client et vendeurs. Sa solution de crédit instantané de courte durée repose sur trois piliers : un accès au financement intégré à des plateformes e-commerce B2B et outils comptables partenaires, des procédures simplifiées sans coût caché, et une réponse accélérée sur chaque demande de financement.

Cette levée de fonds d'un montant de 6 millions d'euros (3 millions en equity et 3 millions en dette) a été réalisée auprès de Global Founders Capital, Headline et d'une vingtaine de business angels.

Thibault Chareton (associé), et Charlotte Striffler (collaboratrice) ont conseillé la société Defacto dans le cadre de cette levée de fonds.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :
(tchareton@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Thibault Chareton intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.